

COMMUNE DE HEGENHEIM**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE HEGENHEIM DE LA SEANCE DU 14 MARS 2016****Sous la présidence de Monsieur Thomas ZELLER, Maire.**

Monsieur le Maire salue l'assemblée et souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil Municipal présents. Il ouvre la séance à 19h05.

Présents :

MMES, MM. Brigitte GARZIA-CAPDEVILLE, Jeannot NAAS, Estelle SCHOEPFER, Sabine KIBLER-KRAUSS, adjoint(e)s au maire ;

MMES, MM. Guy BUHR, Rémy EICHLISBERGER, Claude GOETSCHY, Mathieu MUNCH, Maura PARKER, Françoise ALLEMANN-LANG, Patricia WANNER, Alain BORER, Céline RECHER-GAUTSCH, Anne BIASIBETTI, Huguette LERDUNG, Daniel CHRISTNACHER, Jean-Marc GRIENENBERGER, Christian HINDER, Séverine WEIDER-NIGLIS, conseillers municipaux,

Ont donné procuration pour le Conseil Municipal :

KERN Gérard à NAAS Jeannot
TSCHAMBER Nicolas à Monsieur le Maire
NAAS Sophie à GARZIA-CAPDEVILLE Brigitte

Secrétaire de séance : M. Vincent THUET, secrétaire général de mairie

Ordre du jour :

1. Liste de présence
2. Approbation rapport du Conseil Municipal du 08.02.2016
3. Approbation rapport de la Commission Technique du 07.03.2016
4. Compte-rendu de la Commission de Sécurité du 28.11.2015
5. Avis sur le projet de mutualisation de services entre la Communauté d'Agglomération et ses communes membres
6. Acquisition de 110 m² – Section 15 – Parcelle 339/148
7. Régularisation – Rue du Stade – section 08 – Parcelle 186
8. Point sur les diverses acquisitions - Rue Hallen
9. Correspondances diverses
10. Divers

Monsieur le Maire demande si cet ordre du jour appelle des remarques : aucune remarque ou observation n'étant formulée, l'ordre du jour précité est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Point 1 – Liste de présence

Le quorum étant atteint (20 présents + 03 procurations = 23 votants), le Maire propose donc de poursuivre le présent ordre du jour.

Point 2 – Approbation du rapport du Conseil Municipal du 08.02.2016

Monsieur le Maire demande si le rapport précité appelle des remarques :

Aucune remarque ou observation n'étant formulée, le rapport du Conseil Municipal du 08.02.2016 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Point 3 – Approbation du rapport du Commission Technique du 07.03.2016

L'adjoint Jeannot NAAS demande si le rapport précité appelle des remarques :

Aucune remarque ou observation n'étant formulée, le rapport de la Commission Technique du 07.03.2016 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Point 4 – Compte-rendu de la Commission de Sécurité du 28.11.2015

Monsieur le Maire Thomas ZELLER informe du courriel reçu en Mairie, ce jour, de la part de la conseillère WEIDER-NIGLIS. Il précise que son adjoint Jeannot NAAS a répondu aux deux points évoqués qui seront également à l'ordre du jour d'une prochaine Commission de Sécurité à savoir :

- ☛ « solutionner l'écoulement de la gouttière du 1 rue du Sable (propriété privée) qui se déverse sur le trottoir. Un courrier sera adressé au propriétaire dans ce sens » ;
- ☛ « réaliser un lieu dédié aux poubelles dans la rue du Sable (parcelle propriété de la Commune) car ces dernières sont toujours sur la voirie communale ».

Monsieur le Maire demande si le rapport précité appelle d'autres remarques :

Aucune autre remarque ou observation n'étant formulée, le compte-rendu de la Commission de Sécurité du 28.11.2015 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Point 5 – Avis sur le projet de mutualisation de services entre la Communauté d'Agglomération et ses communes membres

Le Maire Thomas ZELLER souligne que ce projet de mutualisation va dans le bon sens et propose donc à l'Assemblée Délibérante de donner un avis sur le projet de mutualisation de services entre la Communauté d'Agglomération et ses communes membres.

Monsieur le Maire expose,

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de «réforme des collectivités territoriales», et notamment son article 67 codifié au Code Général des Collectivités Territoriales à l'article L. 5211-39-1 ;

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de « modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles », dite loi MAPTAM ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant « nouvelle organisation territoriale de la République », dite loi NOTRE ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Les établissements publics de coopération intercommunale ont l'obligation de rédiger un rapport relatif aux mutualisations entre les services de l'EPCI et les services des communes membres.

La mutualisation constitue un enjeu pour la conduite des politiques publiques menées sur le territoire et pour l'articulation des relations entre l'intercommunalité et ses communes membres.

Le projet de schéma de mutualisation soumis à votre avis est issu d'une co-construction entre la Communauté d'Agglomération et les communes, sur la base plus particulièrement d'un questionnaire sur nos attentes et notre appréciation de la qualité des services d'ores et déjà mutualisés.

Le document proposé doit être considéré comme une étape dans cette action de long terme, et non comme un aboutissement.

Conformément aux dispositions de l'article L5211-39-1 du Code Général des collectivités territoriales, le conseil municipal de chaque commune dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, son avis est réputé favorable.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
OUI les informations fournies,
APRES en avoir débattu,
EMET à l'unanimité des membres présents ou représentés, un AVIS FAVORABLE sur le projet de schéma de mutualisation de la Communauté d'Agglomération des Trois Frontières, et
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents qui s'y rapportent

Point 6 – Acquisition de 110 m2 – Section 15 – Parcelle 339/148

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 10.02.2014 relative à l'acquisition de la parcelle précitée et présente le plan de masse du géomètre Philippe FRANTZ, à savoir :

Désignation / Section 15	Parcelle 339/148	Terrain
Rue du 20 Novembre	110 m2	JAEGY Marc

L'adjoint Jeannot NAAS souligne que cette acquisition permettra aux camions de la CA3F de manœuvrer lors des ramassages des bennes beiges et/ou vertes des administrés de cette impasse – Rue du 20 Novembre. Il rappelle également que « la marche arrière » est interdite pour des raisons de sécurité et que sans l'acquisition de ce terrain, il faudra demander aux riverains de cette impasse de procéder à un ramassage collectif et notamment de déplacer leurs bennes (vertes et beiges) au niveau d'un point de collecte.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
 OUI les informations fournies,
 APRES en avoir débattu,
 DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés
 D'ACQUERIR le bien précité de la manière suivante :

Section 15 Parcelle 339/158	Prix forfaitaire	Propriétaire
110 m2	3.000 €uros	JAEGY Marc

DIT que toutes les dépenses y relatives (frais de notaire) seront prises en charge par la Commune de Hégenheim, et couvertes par les crédits budgétaires, et
 AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes notariés, à intervenir auprès de l'office notarial de Hégenheim (68220), ainsi que tous documents qui s'y rapportent.

Point 7 – Régularisation – Rue du Stade – Section 08 – Parcelle 186

Monsieur le Maire Thomas ZELLER donne lecture du courriel de Maître Michel RODRIGUES – Notaire sis 7, Boulevard du Général Leclerc – 67600 SELESTAT relatif à la régularisation proposée par la société ICADE. En effet cette dernière est restée propriétaire de la voirie de Hégenheim – Section 08 – Parcelle 186 et propose de la vendre à la Commune de Hégenheim à l'Euro symbolique et de supporter les frais de notaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
 OUI les informations fournies,
 APRES en avoir débattu,
 DONNE son accord à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Section 08 Parcelle 186	Prix	Propriétaire
45 m2	A l'€uro symbolique	Société ICADE

DIT que toutes les dépenses y relatives (frais de notaire) seront prises en charge par la société ICADE, et
 AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de vente concernant cette parcelle et tout document y afférent auprès de l'office notarial précité sis à Sélestat (67600).

Point 8 – Point sur les diverses acquisitions – Rue Hallen

L'adjoint Jeannot NAAS présente un plan de masse du géomètre Philippe FRANTZ et indique l'avancement des négociations avec les différents propriétaires de la rue précitée afin de disposer des acquisitions foncières indispensables aux futurs travaux. Les acquisitions seront régularisées lors d'un prochain Conseil Municipal.

Il relate également les problèmes rencontrés avec l'affaissement du mur d'un riverain de la rue Hallen, au niveau du virage, avant le lotissement « In den Rebben ». Des pourparlers sont en cours

Point 9 – Correspondances diverses

Point 9.1 – ORANGE - Dépose de deux cabines téléphoniques

Monsieur le Maire Thomas ZELLER donne lecture du courrier ORANGE relatif à l'abrogation du Service Universel (SU) - Publiphonie, actée dans la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques qui traduit l'évolution naturelle des usages qui accordent désormais une place prépondérante à la téléphonie mobile.

C'est pourquoi, il informe de l'enlèvement prochain de deux dernières cabines à savoir, l'une sise rue d'Allschwil et la deuxième sise au centre bourg, devant la pharmacie. La cabine qui se situait au niveau du Collège des Trois Pays a été enlevé il y a trois ans. Il indique que la durée moyenne d'utilisation des cabines installées sur le ban communal était de 00:00:23 (hh:mm:ss) / jour / cabine.

⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗

En ce qui concerne le projet DSLAM - NRA au Centre Bourg de Hégenheim, Monsieur le Maire rappelle que le permis déposé par l'opérateur ORANGE est actuellement « incomplet » au niveau du service instructeur de la CA3F. Dès réception des pièces manquantes, le permis pourra être attribué. Il y aura donc vraisemblablement un décalage par rapport au planning avancé pour une mise en service prévue initialement, cet été 2016.

Point 9.2 – Haut-Rhin Propre & Journée Citoyenne

Monsieur le Maire rappelle les prochains rendez-vous citoyens, à savoir :

☛ Hégenheim propre se déroulera du Vendredi 22.04.2016 au Samedi 23.04.2016
Responsable de l'opération – Monsieur Claude GOETSCHY

☛ Journée Citoyenne se tiendra le Samedi 23.04.2016

Cette première édition pour Hégenheim s'annonce bien puisque de nombreux bénévoles se sont déjà inscrits. Merci à eux. Monsieur le Maire explique qu'il y aura différents ateliers (CCS, Eglise, Parcours Vitae, etc...)

Point 9.3 – Sécurité routière

Le Maire Thomas ZELLER donne lecture du courrier adressé à la Gendarmerie Nationale quant à la vitesse excessive, notamment rue d'Allschwil et de Bâle et également par rapport à des comportements inconscients de certains automobilistes aux abords de l'école primaire – Rue du Ruisseau et du ramassage scolaire – Rue de Bourgfelden.

1^{er} Bilan :

Deux contrôles ont été effectués – Rue de Bâle et rue d'Allschwil : 28 conducteurs ont été interceptés dont un à 100 Km/h pour une vitesse autorisée de 50 km/h, notamment – Rue de Bâle (ce dernier a fait l'objet d'une rétention immédiate de son permis de conduire, d'une perte de points et d'une amende).

Avant le traditionnel tour de table, Monsieur le Maire rappelle quelques dates tout en soulignant que les invitations personnelles suivront :

- ☛ Jeudi 17.03.2016 - Commission des Finances
- ☛ Dimanche 03.04.2016 – Parcours du Cœur
- ☛ Lundi 04.04.2016 – Vote du Budget Primitif 2016 – Commune de Hégenheim
- ☛ Mercredi 06.04.2016 – Vote du Budget Primitif 2016 – C.C.A.S
- ☛ Samedi 21.05.2016 – Concert de Printemps Musique Union de Hégenheim
- ☛ Vendredi 03.06.2016 – Concert Pink Floyd Obsession

Monsieur le Maire souhaite encore remercier la société locale « Hégenheim Qualité de Vie » pour l'organisation du salon expo « Eco-Bio-Régio » qui fut un succès, ainsi que les bénévoles de Hégenheim – Animations pour le Marché de Pâques qui comme, chaque année, connaît un engouement important et devient un rendez-vous attendu et incontournable autant pour les « Petits » que pour les « Grands ».

Point 11 – Divers / Tour de Table

→ Le conseiller MUNCH :

☛ Signale les nombreux stationnements gênants, le long de la rue de Hégenheim après l'ancienne douane de la rue de Bâle. Voir avec la Commune de Saint-Louis et/ou le Conseil Départemental du Haut-Rhin pour intervenir sur ce point.

→ Le conseiller BORER :

☛ Informe que la soirée alsacienne se tiendra le samedi 30.04.2016 à 20H00 au C.C.S avec une participation du groupe « TAP Alsacien » - Périscolaire de Hégenheim. Il indique que la buvette sera tenue par les membres du Basket Club et les remercie chaleureusement.

→ Le conseiller EICHLISBERGER :

☛ Remercie chaleureusement la Municipalité quant aux travaux engagés pour la mise aux normes des vestiaires du Football Club de Hégenheim (FCH). En raison du non achèvement des travaux de carrelage, il signale que certaines rencontres ont été reportées. Intervention de l'adjoint Jeannot NAAS qui signale que les travaux sont en cours d'achèvement en précisant que le carreleur travaillait seul sur le site.

→ La conseillère WEIDER-NIGLIS :

☛ Demande l'avancement du dossier relatif au réaménagement de l'école maternelle sise 54, rue de Hagenthal ? Monsieur le Maire souligne que la Commune vient de réceptionner le dossier de l'architecte MUNCK et que ce dernier sera à l'ordre du jour d'une Commission Technique dédié à ce point et aux différentes mises aux normes à planifier sur les différents bâtiments communaux.

☛ S'interroge sur la réglementation en vigueur quant à la période imposée pour les astreintes hivernales au niveau du Service Technique. Intervention du conseiller GRIENENBERGER qui confirme que la Municipalité peut (c'est déjà, le cas, au niveau du Conseil Départemental du Haut-Rhin) réduire la période des astreintes en hiver en fonction de la météo du week-end et non plus d'une période hivernale. Il est vrai que l'indemnité de cette astreinte est plus importante pour l'agent que lors d'une période fixée par la Municipalité. Mais au final, le coût pour la Collectivité Territoriale est moindre car il y a souvent moins d'astreintes effectuées en raison de la douceur constatée des derniers hivers dans la région Est.

☛ Rend compte de la dernière Commission des Sports de la CA3F et notamment l'utilisation de la future salle multisports pour le créneau suivant du Mardi et du Jeudi de 19H00 à 21H00 du 1^{er} novembre à fin mars pour le FCH.

✓ Elle souligne que la CA3F participe à l'€uro 2016, à savoir :

☛ Le Vendredi 17/06/2016 – La journée sera consacrée aux scolaires pour des tournois de football au Stade de l'Au à Saint-Louis ;

☛ Le Samedi 18/06/2016 – Organisation de tournois d'équipes de clubs (ceux des communes de la Communauté d'Agglomération des Trois Frontières et des invités Suisses et Allemands) ;

☛ Le Dimanche 19/06/2016 – La journée sera dédiée aux familles avec des animations sportives à Huningue, et la projection du match France - Suisse en soirée.

➔ Le conseiller GOETSCHY :

☛ Présente des devis quant à l'acquisition de réfrigérateurs pour la salle des fêtes. Il souligne que les offres restent encore à détailler notamment en fonction de la contenance. Enfin, il souligne qu'il attend encore un devis du Comptoir Hôtelier Alsace dans ce sens.

➔ Le conseiller BUHR :

☛ Voudrait faire part de son témoignage par rapport à son chat qui a été victime d'un empoisonnement. Il précise qu'une plainte a été déposée dans ce sens. Il rappelle tout de même la loi en la matière à savoir :

L'article L.211-23 est considéré comme en état de divagation tout chat non identifié trouvé à plus de 200 mètres des habitations ou tout chat trouvé à plus de mille mètres du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci, ainsi que tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui.

Le chat est un animal domestique et non un nuisible, il est interdit de lui faire du mal, notamment des mauvais traitements sur un animal domestique ou apprivoisé : article R654-1 du code pénal.

L'article R.655-1 du code pénal punit le fait de donner volontairement et sans nécessité la mort à un animal domestique d'une peine d'amende de 1.500 €uros et de 3.000 €uros d'amende en cas de récidive

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire propose de clore la présente séance à 20H30.

**TABLEAU DES SIGNATURES
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
de Hégenheim de la séance du 14 mars 2016**

Ordre du jour :

1. Liste de présence
2. Approbation rapport du Conseil Municipal du 08.02.2016
3. Approbation rapport de la Commission Technique du 07.03.2016
4. Compte-rendu de la Commission de Sécurité du 28.11.2015
5. Avis sur le projet de mutualisation de services entre la Communauté d'Agglomération et ses communes membres
6. Acquisition de 110 m2 – Section 15 – Parcelle 339/148
7. Régularisation – Rue du Stade – section 08 – Parcelle 186
8. Point sur les diverses acquisitions - Rue Hallen
9. Correspondances diverses
10. Divers

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
ZELLER Thomas	Maire		
KERN Gérard	Premier Adjoint	Procuration donnée à Jeannot NAAS	
GARZIA-CAPDEVILLE Brigitte	Deuxième Adjointe		
NAAS Jeannot	Troisième Adjoint		
SCHOEPFER Estelle	Quatrième Adjointe		
KIBLER-KRAUSS Sabine	Cinquième Adjointe		

TABLEAU DES SIGNATURES (suite)
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
de Hégenheim de la séance du 14 mars 2016

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
BUHR Guy	Conseiller Municipal		
EICHLISBERGER Rémy	Conseiller Municipal		
GOETSCHY Claude	Conseiller Municipal		
MUNCH Mathieu	Conseiller Municipal		
PARKER Maura	Conseillère Municipale		
ALLEMANN-LANG Françoise	Conseillère Municipale		
WANNER Patricia	Conseillère Municipale		
BORER Alain	Conseiller Municipal		
RECHER-GAUTSCH Céline	Conseillère Municipale		
TSCHAMBER Nicolas	Conseiller Municipal	Procuration donnée à Monsieur le Maire	

TABLEAU DES SIGNATURES (suite et fin)
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
de Hégenheim de la séance du 14 mars 2016

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
BIASIBETTI Anne	Conseillère Municipale		
NAAS Sophie	Conseillère Municipale	Procuration donnée à GARZIA CAPDEVILLE	
LERDUNG Huguette	Conseillère Municipale		
CHRISTNACHER Daniel	Conseiller Municipal		
GRIENENBERGER Jean-Marc	Conseiller Municipal		
HINDER Christian	Conseiller Municipal		
WEIDER-NIGLIS Séverine	Conseillère Municipale		